



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
18.11.2020 Bulletin 2020/47

(21) Numéro de dépôt: **20175003.1**

(22) Date de dépôt: **15.05.2020**

(51) Int Cl.:
A45C 1/12 (2006.01) **A45C 11/24** (2006.01)
A47G 29/124 (2006.01) **E05G 1/00** (2006.01)
G07D 11/00 (2019.01) **A45C 11/00** (2006.01)
A45C 1/00 (2006.01) **E05G 1/14** (2006.01)
G07D 11/125 (2019.01)

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(30) Priorité: **17.05.2019 FR 1905210**

(71) Demandeur: **OBERTHUR CASH PROTECTION**
21000 DIJON (FR)

(72) Inventeurs:
• **SAUSSARD, Philippe**
21490 Varois-et-Chaignot (FR)
• **PAQUELET, Yoan**
21800 Crimolois (FR)

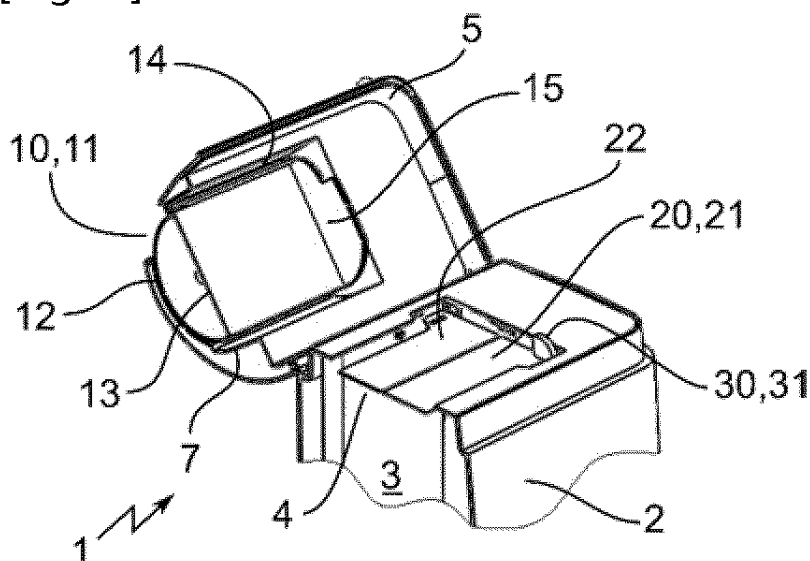
(74) Mandataire: **Oudin, Stéphane**
JurisPatent - Cabinet Guiu
10, rue Paul Thénard
21000 Dijon (FR)

(54) **VALISE DE COLLECTE AVEC DOUBLE PORTE**

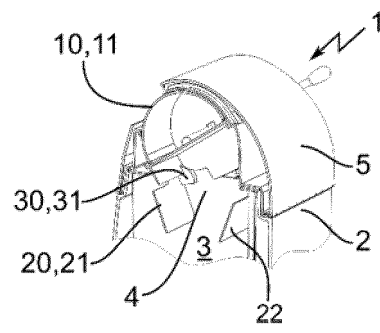
(57) La présente invention concerne une valise (1) de collecte pour le stockage et/ou le transport d'objets de valeur comportant :

- une enceinte (2) munie d'un compartiment interne (3) d'une ouverture (4),
- un couvercle (5) articulé sur ladite enceinte (2) le long d'un des bords de l'ouverture (4),
- un dispositif d'introduction (10) des objets de valeur dans ledit compartiment interne (3) lorsque ledit couvercle (5) est fermé, comportant un tambour (11) déterminant une zone de réception et étant apte à pivoter dans ledit couvercle (5) entre une position "introduction" et une position "transfert", ladite valise (1) étant remarquable en ce qu'elle comporte une trappe (20) dans ladite ouverture (4), et un mécanisme de pivotement (30) configuré pour faire passer ladite trappe (20) d'une position "fermée" à une position "ouverte" lorsque le tambour (11) du dispositif d'introduction (10) passe de sa position "transfert" à sa position "introduction", et inversement.

[Fig. 4]



[Fig. 7]



Description

Domaine technique de l'invention

[0001] La présente invention se rapporte au domaine général de la collecte et la distribution des valeurs fiduciaires telles, par exemple, celles collectées en magasin et conditionnées dans des sacs scellés. Elle vise plus précisément une valise permettant le stockage et le transport desdites valeurs fiduciaires.

Etat de la technique

[0002] Dans le domaine du transport et/ou du stockage des valeurs fiduciaires, on connaît un certain nombre de valises avantageusement sécurisées par des moyens de détection associés à des moyens de protection par neutralisation des valeurs fiduciaires qu'elles contiennent par un agent maculant, dégradant ou tachant de manière indélébile. Certaines de ces valises sont en outre équipées d'un dispositif d'introduction tel que, par exemple, un tambour ou une trappe, permettant de transférer les valeurs dans la valise en les faisant tomber dans un espace de stockage interne de cette dernière non accessible depuis ce dispositif d'introduction. Ce type de valises muni d'un dispositif d'introduction présente l'avantage de permettre réaliser des collectes à différents lieux sans pouvoir accéder aux valeurs collectées précédemment.

[0003] Ce type de valises est muni, de manière classique, d'un dispositif d'introduction intégré à un couvercle et permettant de placer les valeurs fiduciaires et de les transférer à l'intérieur de l'espace de stockage de la valise. Avec cette configuration, on comprend bien qu'il suffit d'ouvrir ledit couvercle pour accéder aux valeurs fiduciaires contenues dans la valise, ce qui peut être intéressant pour gagner de temps lors de la collecte et la distribution des valeurs fiduciaires.

[0004] Toutefois, ce type de valises avec couvercle présente de nombreux inconvénients notamment en cas de vol de la valise. En effet, lors du retournement de la valise volée, couvercle en bas, il est possible de faire du "fishing" c'est-à-dire d'essayer de récupérer des valeurs en agissant sur le dispositif d'introduction. De même, lors du retournement de la valise volée, les valeurs tombent en partie dans le dispositif d'introduction et ne se trouvent plus en vis-à-vis des moyens de protection par neutralisation des valeurs fiduciaires, ce qui a pour conséquence d'avoir certaines valeurs pas ou mal maculées. Enfin, en cas détérioration rapide de la valise, par exemple, en guillotinant le couvercle, l'accès aux valeurs fiduciaires est direct, ce qui a pour conséquence, d'une part, de permettre à l'agresseur de s'emparer très rapidement du contenu de la valise et, d'autre part, de rendre la neutralisation desdites valeurs fiduciaires moins performante.

[0005] Par ailleurs, ce type de valises avec couvercle présente également un inconvénient en utilisation normale. En effet, les moyens de protection par neutralisa-

tion sont, dans certains cas, associés à des moyens pyrotechniques explosifs et l'utilisateur se trouve alors directement en face desdits moyens pyrotechniques, lors de l'ouverture du couvercle, ce qui ne garantit pas la sécurité de l'utilisateur en cas de d'explosion intempestive suite, par exemple, à une défaillance de l'électronique.

Résumé de l'invention

[0006] Le but de la présente invention est de proposer une valise de collecte munie d'un couvercle dans lequel est intégré un dispositif d'introduction permettant de stocker et de transporter, de manière sécurisée, des objets de valeurs, plus particulièrement des valeurs fiduciaires, contenus à l'intérieur de ladite valise, rendant difficile l'accès auxdites valeurs fiduciaires et garantissant l'efficacité de la protection de ces dernières, quelles que soient la position de ladite valise et la façon dont l'utilisateur manipulera cette dernière.

[0007] Conformément à l'invention, il est donc proposé une valise de collecte pour le stockage et/ou le transport d'objets de valeur comportant :

- une enceinte munie d'un compartiment interne de stockage apte à recevoir les objets de valeur à protéger et d'une ouverture débouchant dans ledit compartiment interne,
- un couvercle articulé sur ladite enceinte le long d'un des bords de l'ouverture entre une position "fermé" et une position "ouvert" et inversement, le couvercle comportant une ouverture frontale aménagée sur sa paroi externe,
- un dispositif d'introduction des objets de valeur dans ledit compartiment interne lorsque ledit couvercle est en position "fermé", comportant un tambour déterminant une zone de réception des objets de valeur et étant apte à pivoter dans ledit couvercle entre une position "introduction" dans laquelle la zone de réception se trouve en vis-à-vis de l'ouverture frontale et une position "transfert" laquelle sa zone de réception se trouve en vis-à-vis de ladite ouverture.

[0008] Ladite valise est remarquable en ce qu'elle comporte une trappe disposée dans l'ouverture de l'enceinte et apte à obturer au moins en partie cette dernière, et un mécanisme de pivotement configuré pour faire passer ladite trappe d'une position "fermée" à une position "ouverte" lorsque le tambour du dispositif d'introduction passe de sa position "transfert" à sa position "introduction", et inversement.

[0009] La trappe comporte avantageusement au moins un battant monté pivotant sur l'un des bords de ladite ouverture parallèle à l'axe de rotation dudit tambour, ledit battant pivotant vers l'intérieur du compartiment interne de l'enceinte.

[0010] De manière préférée, la trappe comporte deux battants aptes à pivoter en direction du compartiment interne de l'enceinte, chacun des battants étant montés

pivotant sur un des deux bords opposés de l'ouverture de l'enceinte parallèles à l'axe de rotation dudit tambour.

[0011] De manière avantageuse, le mécanisme de pivotement comporte au moins un organe de manœuvre fixé sur la face externe d'au moins un battant et apte à coopérer avec le tambour, lorsque ledit couvercle est en position "fermé", de manière à faire passer la trappe de sa position "fermée" à sa position "ouverte".

[0012] Selon le mode de réalisation préféré, le mécanisme de pivotement comporte un premier pignon solidaire de chacun des battants de manière à ce que l'axe de rotation dudit premier pignon soit coaxial avec l'axe de pivotement du battant associé, et deux deuxièmes pignons coopérant ensemble et avec ledit premier pignon de chacun des battants de manière à faire pivoter le battant dans le sens inverse de celui du battant pour ouvrir ou fermer la trappe.

[0013] La trappe est de préférence associée à des moyens de rappel tendant à ramener ladite trappe dans sa position "fermée".

Brève description des figures

[0014] D'autres avantages et caractéristiques ressortiront mieux de la description qui va suivre d'un mode d'exécution d'une valise de collecte de valeurs fiduciaires selon l'invention en référence aux figures annexées sur lesquelles :

[Fig 1] est une vue extérieure en perspective d'une valise de collecte selon l'invention munie avec son couvercle en position "fermé" et son dispositif d'introduction en position "transfert",

[Fig 2] est une vue extérieure en perspective de la valise de collecte de la figure 1 avec son couvercle en position "fermé" et son dispositif d'introduction en position "introduction",

[Fig 3] est une vue extérieure en perspective de la valise de collecte de la figure 1 avec son couvercle en position "ouvert",

[Fig 4] est une vue de détail partielle en coupe de la valise de collecte de la figure 3 ;

[Fig 5] est une vue de détail partielle en coupe de la valise de collecte de la figure 3 avec son couvercle en position "fermé" montrant une des étapes du passage de son dispositif d'introduction de la position "transfert" à la position "introduction",

[Fig 6] est une vue de détail partielle en coupe de la valise de collecte de la figure 3 avec son couvercle en position "fermé" montrant une des étapes du passage de son dispositif d'introduction de la position "transfert" à la position "introduction",

[Fig 7] est une vue de détail partielle en coupe de la valise de collecte de la figure 3 avec son couvercle en position "fermé" montrant une des étapes du passage de son dispositif d'introduction de la position "transfert" à la position "introduction",

[Fig 8] est une vue de détail partielle en coupe de la

valise de collecte de la figure 3 avec son couvercle en position "fermé" montrant une des étapes du passage de son dispositif d'introduction de la position "transfert" à la position "introduction",

[Fig 9] est une vue de détail partielle en coupe de la valise de collecte de la figure 3 avec son couvercle en position "fermé" montrant une des étapes du passage de son dispositif d'introduction de la position "transfert" à la position "introduction",

[Fig 10] est une vue de détail partielle en coupe de la valise de collecte de la figure 1 en position retournée (couvercle en bas),

[Fig 11] est une vue de détail partielle en coupe de la valise de collecte de la figure 3 montrant une des étapes d'ouverture de la trappe,

[Fig 12] est une vue de détail partielle en coupe de la valise de collecte de la figure 3 montrant une des étapes d'ouverture de la trappe,

[Fig 13] est une vue de détail partielle en coupe de la valise de collecte de la figure 3 montrant une des étapes d'ouverture de la trappe.

Description des modes de réalisation

[0015] En référence aux figures 1 à 4, l'invention concerne une valise 1 de collecte et de transport, de manière sécurisée, d'objets de valeurs, plus particulièrement des valeurs fiduciaires.

[0016] Ladite valise 1 comprend au moins :

- une enceinte 2 de forme globalement parallélépipédique et comportant un compartiment interne 3 sécurisé de stockage des valeurs fiduciaires et une ouverture 4 globalement rectangulaire aménagée sur l'une des faces de ladite enceinte 2, de manière classique sur sa face supérieure, et débouchant dans ledit compartiment interne 3 de sorte à le mettre en relation avec l'extérieur de l'enceinte 2,
- un couvercle 5 articulé sur ladite enceinte 2 le long d'un des bords de l'ouverture 4 entre une position "fermé" dans laquelle ledit couvercle 5 obture totalement l'ouverture 4 interdisant tout accès au compartiment interne 3 de l'enceinte 2 et une position "ouvert" dans laquelle ledit couvercle 5 n'obture pas totalement l'ouverture 4 de sorte à autoriser l'accès audit compartiment interne 3,
- un dispositif d'introduction 10 intégré dans le couvercle 5 permettant de transférer des valeurs fiduciaires dans le compartiment interne 3 de l'enceinte 2, lorsque ledit couvercle 5 est en position "fermé".

[0017] Selon un mode de réalisation préféré, le couvercle 5 est globalement creux et comporte une ouverture frontale 6 aménagée sur sa paroi externe et débouchant dans un logement interne 7 et le dispositif d'introduction 10 comporte un tambour 11 rotatif apte à pivoter autour de son axe longitudinal dans le logement interne 7 du couvercle 5 les parois dudit logement interne 7 se

conformant à la forme extérieure dudit tambour 11.

[0018] Ledit tambour 11 comporte un demi-cylindre 12, une paroi plane 13 reliant entre eux les bords longitudinaux dudit demi-cylindre 12, un rebord 14 issu d'un des bords longitudinaux de ladite paroi plane 13 et s'étendant globalement perpendiculairement à cette dernière du côté opposé au demi-cylindre 12, et deux plaques 15 d'extrémité en forme générale de disque fermant les extrémités longitudinales de l'ensemble demi-cylindre 12 - paroi plane 13 - rebord 14.

[0019] Le demi-cylindre 12, la paroi plane 13, le rebord 14 et les deux plaques 15 déterminent une zone de réception 16 apte à recevoir temporairement les valeurs fiduciaires à introduire dans le compartiment interne 3 de l'enceinte 2.

[0020] Le tambour 11 est apte à pivoter entre une position "introduction" dans laquelle sa zone de réception 16 se trouve en vis-à-vis de l'ouverture frontale 6 du couvercle 5 de manière à permettre l'introduction des valeurs fiduciaires sur la paroi plane 13 et une position "transfert" laquelle sa zone de réception 16 se trouve en vis-à-vis de l'ouverture 4 de l'enceinte 2 de manière à permettre le transfert par gravité desdites valeurs fiduciaires dans le compartiment interne 3 de ladite enceinte 2.

[0021] Le tambour 11 et le couvercle 5 sont configurés pour que, lorsque le tambour 11 se trouve dans sa position "transfert", l'ouverture frontale 6 du couvercle 5 est obturée par le demi-cylindre 12 dudit tambour 11 de manière à interdire tout accès au compartiment interne 3 de l'enceinte 2 par ladite ouverture frontale 6 du couvercle 5. Le dispositif d'introduction 10 comporte en outre un organe de mise en mouvement 17, par exemple du type levier, solidaire dudit tambour 11 et permettant de mettre en mouvement ce dernier.

[0022] Conformément à l'invention, la valise 1 de collecte et de transport comporte en outre une trappe 20 disposée dans l'ouverture 4 de l'enceinte 2, munie d'au moins un battant monté pivotant sur l'un des bords de ladite ouverture 4 parallèle à l'axe de rotation dudit tambour 11, et étant apte à obturer cette dernière, et un mécanisme de pivotement 30 apte à mettre en mouvement le ou les battants de ladite trappe 20 pour obturer ou dégager l'ouverture 4 de l'enceinte 2.

[0023] Dans le mode de réalisation avantageux décrit, afin de réduire l'encombrement de la trappe 20 en position "ouverte", la trappe 20 comporte deux battants 21,22 aptes à pivoter en direction du compartiment interne 3 de l'enceinte 2, chacun des battants 21,22 étant montés pivotant sur un des deux bords opposés de l'ouverture 4 de l'enceinte 2 parallèles à l'axe de rotation dudit tambour 11.

[0024] Ledit mécanisme de pivotement 30 permet de mettre en mouvement la trappe 20 entre une position "fermée" dans laquelle l'ouverture 4 de l'enceinte 2 est au moins en partie obturée par ladite trappe 20 et une position "ouverte" dans laquelle l'ouverture 4 de l'enceinte 2 n'est pas obturée, et inversement.

[0025] De manière avantageuse, lorsque la trappe 20

est dans sa position "fermée", elle obture totalement l'ouverture 4 de l'enceinte 2.

[0026] Par ailleurs, en référence aux figures 5 à 9, le mécanisme de pivotement 30 est configuré pour faire passer la trappe 20 de sa position "fermée" à sa position "ouverte" lorsque le tambour 11 du dispositif d'introduction 10 passe de sa position "transfert" à sa position "introduction", et inversement.

[0027] Cette configuration est intéressante car elle permet lorsque le couvercle 5 est en position "fermé" d'interdire l'accès aux valeurs fiduciaires contenues dans le compartiment interne 3 de l'enceinte 2 grâce au tambour 11 du dispositif d'introduction 10, à la trappe 20 ou encore à ces deux éléments.

[0028] Pour cela, le mécanisme de pivotement 30 comporte un organe de manœuvre 31 fixé sur la face externe d'un 21 des battants 21,22, un premier pignon 32 solidaire de chacun des battants 21,22 de manière à ce que l'axe de rotation dudit premier pignon 32 soit coaxial avec l'axe de pivotement du battant 21 ou 22 associé, et au moins deux deuxième pignons 33 coopérant ensemble et avec ledit premier pignon 32 de chacun des battants 21,22 de manière à faire pivoter le battant 22 dans le sens inverse de celui du battant 21 pour ouvrir ou fermer la trappe 20 (Cf. figure 11).

[0029] On désigne ici par "face externe" la face de la trappe disposée du côté opposé au compartiment interne 3 de l'enceinte 2.

[0030] L'Homme du Métier n'aura aucune difficulté pour dimensionner les premiers et deuxième pignons 32,33 en fonction notamment de la taille des battants 21,22.

[0031] On comprend également que, dans le cas d'une trappe 20 avec un seul battant, le mécanisme de pivotement 30 ne comportera que l'organe de manœuvre 31 fixé sur la face externe dudit battant.

[0032] Ledit organe de manœuvre 31, qui est en saillie sur la face externe d'un 21 des battants 21,22, est apte à coopérer avec le tambour 11, plus particulièrement avec l'une de ses plaques 15 d'extrémité de manière à faire passer la trappe 20 de sa position "fermée" à sa position "ouverte" lorsque le tambour 11 du dispositif d'introduction 10 passe de sa position "transfert" à sa position "introduction", et inversement, l'organe de manœuvre 31 et la plaque 15 associée faisant respectivement office de suiveur de came et de came.

[0033] L'Homme du Métier n'aura aucune difficulté pour déterminer la forme de l'organe de manœuvre 31 et de la plaque 15 associée pour que le ou les battants 21,22 ne puissent pas pivoter lorsque le tambour 11 du dispositif d'introduction 10 est en position "transfert".

[0034] De manière avantageuse, la trappe 20 est associée à des moyens de rappel, non représentés sur les figures, tendant à ramener ladite trappe 20 dans sa position "fermée".

[0035] En référence à la figure 10, lorsque la valise de collecte est retournée son couvercle 5 en bas, on comprend bien qu'avec cette configuration les valeurs fidu-

ciaires contenues dans le compartiment interne 3 de l'enceinte 2 ne sont pas accessibles car elles demeurent bloquées derrière la trappe 20.

[0036] Par ailleurs, lorsque la valise 1 de collecte est arrivée à une destination sécurisée telle que, par exemple, un centre fort, un utilisateur peut alors ouvrir le couvercle 5 afin d'accéder aux valeurs fiduciaires contenues dans le compartiment interne 3 de l'enceinte 2. Toutefois, une fois le couvercle 5 en position "ouvert", l'utilisateur doit ensuite ouvrir la trappe 20 en faisant pivoter le ou les battants 21,22 vers l'intérieur dudit compartiment interne 3. Pour cela, en référence aux figures 11 à 13, l'utilisateur doit appuyer sur l'organe de manœuvre 31 du mécanisme de pivotement 30 selon la direction F (Cf. figure 11).

[0037] Enfin, on comprend bien que lors de l'ouverture du couvercle l'utilisateur est protégé par la trappe qui reste en position "fermée" d'une explosion intempestive suite, par exemple, à une défaillance de l'électronique des moyens pyrotechniques explosifs associés aux moyens de protection par neutralisation, non représentés sur les figures, disposés dans le compartiment interne 3 de l'enceinte 2.

[0038] La valise 1 de collecte selon l'invention s'applique plus particulièrement au stockage et/ou le transport de valeurs fiduciaires telles que, par exemple, des billets de banques, mais il peut également être utilisé pour le stockage et/ou le transport d'objets de valeur ou encore de matériels électroniques sensibles.

[0039] Enfin, il va de soi que les exemples de valise 1 de collecte conformes à l'invention qui viennent d'être décrits ne sont que des illustrations particulières, en aucun cas limitatives de l'invention.

Revendications

1. Valise (1) de collecte pour le stockage et/ou le transport d'objets de valeur comportant :

- une enceinte (2) munie d'un compartiment interne (3) de stockage apte à recevoir les objets de valeur à protéger et d'une ouverture (4) débouchant dans ledit compartiment interne (3),
- un couvercle (5) articulé sur ladite enceinte (2) le long d'un des bords de l'ouverture (4) entre une position "fermé" et une position "ouvert" et inversement, le couvercle (5) comportant une ouverture frontale (6) aménagée sur sa paroi externe,
- un dispositif d'introduction (10) des objets de valeur dans ledit compartiment interne (3) lorsque ledit couvercle (5) est en position "fermé", comportant un tambour (11) déterminant une zone de réception (16) des objets de valeur et étant apte à pivoter dans ledit couvercle (5) entre une position "introduction" dans laquelle la zone de réception (16) se trouve en vis-à-vis de

l'ouverture frontale (6) et une position "transfert" laquelle sa zone de réception (16) se trouve en vis-à-vis de ladite ouverture (4), ladite valise (1) étant **caractérisée en ce qu'elle** comporte une trappe (20) disposée dans l'ouverture (4) de l'enceinte (2) et apte à obturer au moins en partie cette dernière, et un mécanisme de pivotement (30) configuré pour faire passer ladite trappe (20) d'une position "fermée" à une position "ouverte" lorsque le tambour (11) du dispositif d'introduction (10) passe de sa position "transfert" à sa position "introduction", et inversement.

2. Valise (1) de collecte selon la revendication 1 **caractérisée en ce que** la trappe (20) comporte au moins un battant monté pivotant sur l'un des bords de ladite ouverture (4) parallèle à l'axe de rotation dudit tambour (11), ledit battant pivotant vers l'intérieur du compartiment interne (3) de l'enceinte (2).

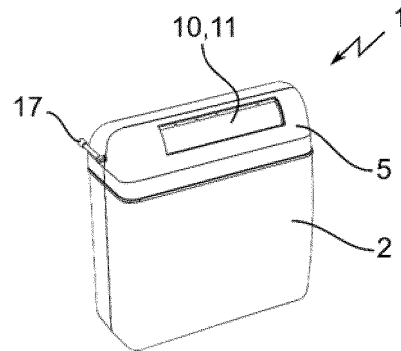
3. Valise (1) de collecte selon la revendication 1 **caractérisée en ce que** la trappe (20) comporte deux battants (21,22) aptes à pivoter en direction du compartiment interne (3) de l'enceinte (2), chacun des battants (21,22) étant montés pivotant sur un des deux bords opposés de l'ouverture (4) de l'enceinte (2) parallèles à l'axe de rotation dudit tambour (11).

4. Valise (1) de collecte selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3 **caractérisée en ce que** le mécanisme de pivotement (30) comporte un organe de manœuvre (31) fixé sur la face externe d'au moins un battant (21) et apte à coopérer avec le tambour (11), lorsque ledit couvercle (5) est en position "fermé", de manière à faire passer la trappe (20) de sa position "fermée" à sa position "ouverte".

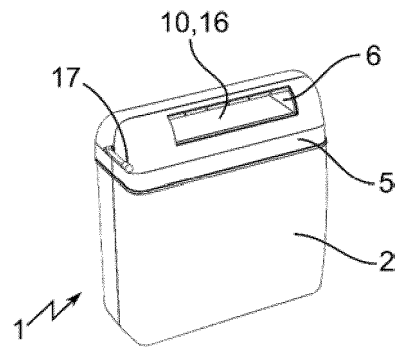
5. Valise (1) de collecte selon les revendications 3 et 4 **caractérisée en ce que** le mécanisme de pivotement (30) comporte un premier pignon (32) solidaire de chacun des battants (21,22) de manière à ce que l'axe de rotation dudit premier pignon (32) soit coaxial avec l'axe de pivotement du battant (21 ou 22) associé, et au moins deux deuxièmes pignons (33) coopérant ensemble et avec ledit premier pignon (32) de chacun des battants (21,22) de manière à faire pivoter le battant (22) dans le sens inverse de celui du battant (21) pour ouvrir ou fermer la trappe (20).

6. Valise (1) de collecte selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** la trappe (20) est associée à des moyens de rappel tendant à ramener ladite trappe (20) dans sa position "fermée".

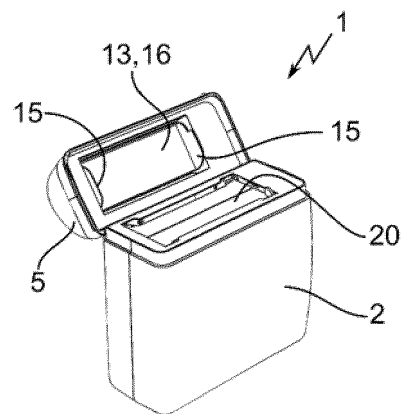
[Fig. 1]



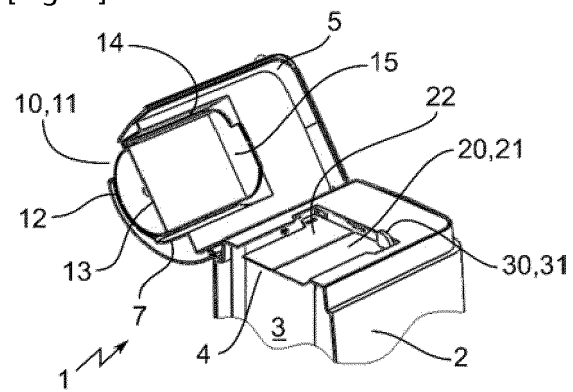
[Fig. 2]



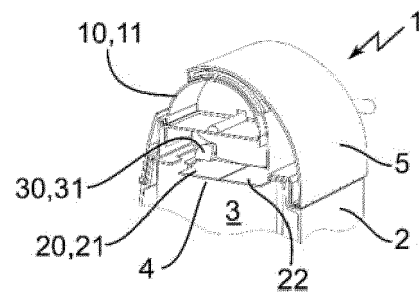
[Fig. 3]



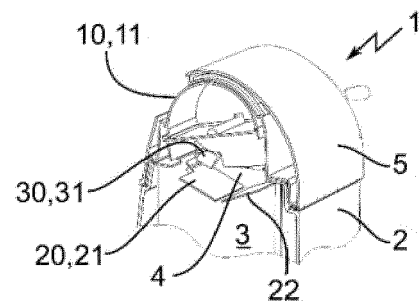
[Fig. 4]



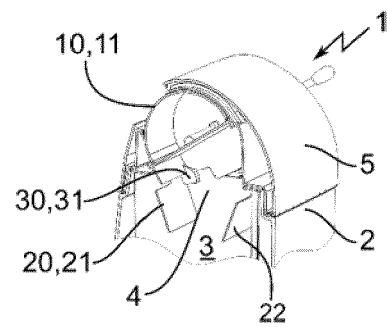
[Fig. 5]



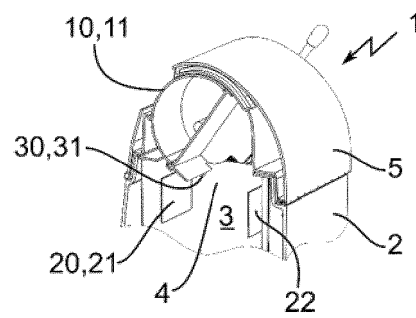
[Fig. 6]



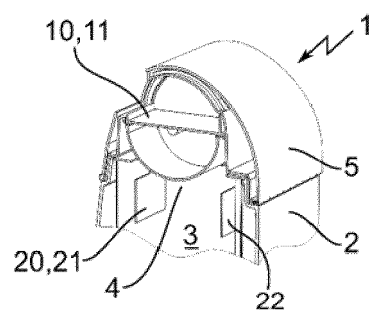
[Fig. 7]



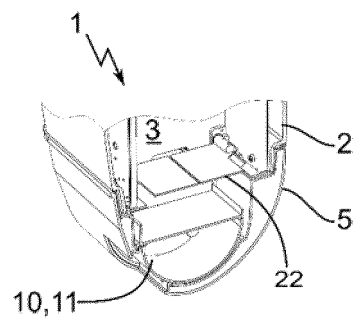
[Fig. 8]



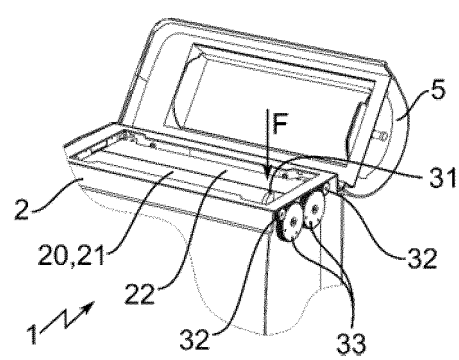
[Fig. 9]



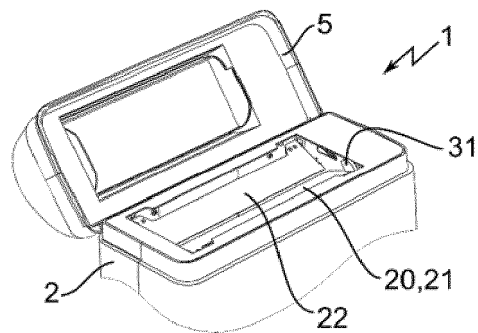
[Fig. 10]



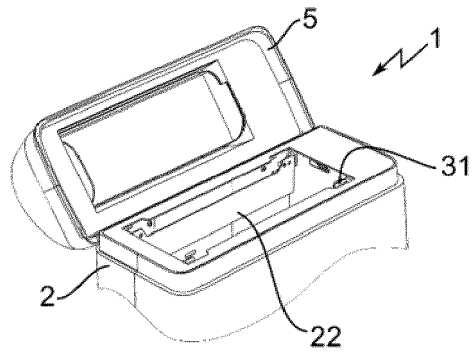
[Fig. 11]



[Fig. 12]



[Fig. 13]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 20 17 5003

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	WO 00/39423 A1 (SQS AB [SE]; LINDSKOG KJELL [SE]) 6 juillet 2000 (2000-07-06) * page 2, ligne 23 - page 6, ligne 17 * * figures *	1-6	INV. A45C1/12 A45C11/24 A47G29/124 E05G1/00 G07D11/00 A45C11/00 A45C1/00 E05G1/14 G07D11/125
A	DE 10 2007 038813 A1 (MGT MASCHINEN UND GERAETEBAU G [DE]) 19 février 2009 (2009-02-19) * abrégé * * figures *	1-6	
A	US 8 573 473 B1 (FARENTINOS CHRISTOPHER ANDREWS [US] ET AL) 5 novembre 2013 (2013-11-05) * le document en entier *	1-6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45C G07D E05G A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		7 septembre 2020	Frank, Lucia
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 20 17 5003

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-09-2020

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0039423 A1	06-07-2000	AT 346214 T AU 2138600 A DE 69934145 T2 DK 1155212 T3 EP 1155212 A1 ES 2277685 T3 WO 0039423 A1	15-12-2006 31-07-2000 20-09-2007 02-04-2007 21-11-2001 16-07-2007 06-07-2000
DE 102007038813 A1	19-02-2009	DE 102007038813 A1 DE 112008002909 A5 EP 2242404 A2 WO 2009030191 A2	19-02-2009 29-07-2010 27-10-2010 12-03-2009
US 8573473 B1	05-11-2013	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82